

**DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 93.00.252.003.1 DU 22 MARS 1993**

**Photo-Flash POSITIVE modè le LRP 90  
couplé au ciné momè tre S.F.I.M. type CERVA**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DEGRE N- 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 7 JANVIER 1991 RELATIF A LA CONSTRUCTION. AU CONTROLE ET AUX MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DES CINEMOMETRES DE CONTROLE ROUTIER

**FABRICANT**

Société POSITIVE, 113, avenue Aristide Briand,  
92160Antony.

**DEMANDEUR**

SFIM TRAFIC TRANSPORT, 13, avenue Marcel  
Ramolfo Garnier, 91300 Massy.

**OBJET**

L'unique objet de cette décision d'approbation est de modifier la désignation du modèle LRP 89 de l'ensemble Photo-Flash POSITIVE approuvé par la décision n° [91.00.252.003.1](#) du 12 mars 1991 (1), en modèle LRP 90.

**DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les caractéristiques, les modalités techniques d'utilisation et le plan de scellement sont inchangés et l'ensemble Photo-Flash POSITIVE modèle LRP 90 conservera le numéro et la date de la décision d'approbation du modèle LRP 89.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 12 mars 2001.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION  
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE.  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE.

J. HUGOUNET

---